

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 décembre 2018

Délibération n°2018-45 portant approbation de la politique de l'emploi 2019

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'Ecole normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Ecole normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le nombre de postes ouverts au concours tel que présenté au budget initial 2019 comprenant notamment :

- 5 postes de Professeurs des universités,
- 2 postes de Maîtres de conférences,
- 1 poste de Professeur des universités ou Maître de conférences,
- 5 postes d'enseignants-chercheurs attachés à l'ENS (PR/MCF),
- 2 postes de Professeurs juniors.
- 19 postes de BIATSS.

Pour l'année 2019, le plafond d'emploi :

- État est de 1 398 ETPT,
- Établissement s'établit à 1663 ETPT.

Nombre de membres en exercice :

Présents : 20	Pour : 20 voix
Procurations : 6	Contre : -
Votants : 26	Abstention : 6 voix

Délibération adoptée

Fait à Paris, le 3 décembre 2018

Le Président du Conseil d'administration



François HARTOG

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Directeur de l'ENS et/ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris.

Mise en ligne le : 3 décembre 2018